



ARRETE_2025_06

RENOUVELLEMENT ADHESION DU SMTD AUPRES DE PLURELYA POUR L'ANNEE 2025

Je soussigné, **Claude HEGO**, Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (S.M.T.D.),

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Comité Syndical en date du 29 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant le renouvellement des adhésions aux associations dont le SMTD est membre.

Considérant que PLURELYA est un organisme paritaire et pluraliste gestionnaire de l'action sociale des personnels territoriaux. PLURELYA permet aux élus locaux de bénéficier d'un outil d'accompagnement social complet.

Comme chaque année, il convient de renouveler l'adhésion à cet organisme.

Considérant que les crédits correspondants à l'adhésion seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal.

DECIDE

Article 1 : de renouveler l'adhésion du SMTD pour 2025 auprès de l'association PLURELYA pour un montant de 4 731.00 € (formule n°4 à 249 € par agents x 19 agents).

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Douai
- Madame la Trésorière Principale de Douai Municipale

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fait à Guesnain, le 6 Février 2025

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en préfecture le 07.02.2025

Publié sur le site le 10.02.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250206-ARRETE_2025_06-AI